

Le refus de l'impôt

Le refus de l'impôt, partiel ou total, se poursuit. Dans la mesure où les sanctions ne s'exercent qu'au plan administratif ou financier, le retentissement dans le grand public n'est pas très important. Cette action, cependant, tend à prendre un aspect collectif comme le montrent les deux dossiers que nous avons reçus, qui contiennent les lettres des différents «refuseurs» et l'exposé de leurs motivations. On peut s'en procurer en leur écrivant:

Jean-Marie et Claire Aubert, 24, rue du Grand-Clos, 45-Montargis.

Gilbert et Francette Delarbre, 102, rue de la Vallée, 45-Amilly.

Claude et Marlise Perret, 45, rue de la Nivelles, 45-Amilly.

Robert Pirault, 2, rue du Lièvre-d'Or, 45-Orléans.

Henri Rivière, 2 rue de l'Eglise, 45-Fleury-les-Aubrais.

Vincent et Colette Roussel, Le Chesnoy, 45-Montargis.

Marie-Claire Roux, 22, rue de la Bourie-Rouge, 45-Orléans.
Pour l'autre dossier:

Marie Laffranque, 23, rue Brouardel, 31-Toulouse.

Christian Verdun, 27, rue de la Salanque 66-Perpignan.

Geneviève Pizzuto, école maternelle, 82-Nègrelisse.

M. et Mme Calmels, école, Belvianes, 11-Quillan.

Michel Pringault, 2, place de la Daurade, 31-Toulouse.

Il resterait à, souhaiter que les différents «refuseurs» (et

il y en a d'autres) fassent un bilan critique collectif de leur action dont l'efficacité est mise en doute même parmi les amis proches.